

D 030326-12

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 3 mars 2026

Sur convocation en date du 25 février 2026, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 3 mars 2026 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	CHEVILLARD Jean Luc	BURTIN Béatrice
JANODY Patrice	CHANEL Serge	JACQUEMET Rodolphe
CHATARD Kévin	VINIERE Michel	LAUPRETRE Patrick
VEUILLET Philippe	BONHOURE Paola	THERMET Laure
MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire	PERDRIX Catherine
MERLE Sandra	BURDY Meryl	DAVID Magalie
TAPONARD Emmanuel	SCHUBERT Anja	MAZUÉ Joséphine
JOSSERAND Raphaël		

Étaient excusés :

Myriam BRUNET a donné pouvoir à Bernard PERRET
Zahira BELQAID a donné pouvoir à Sandra MERLE
Jean-Louis BILLOUD

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DES POPULATIONS DE CHATS LIBRES A VIRIAT : AVENANT

Entendu le rapport de M. Alexis MORAND, Adjoint au Maire délégué à la vie associative - transition écologique –relations extérieures

Vu la délibération du 25 mars 2025 adoptant les termes de la convention de partenariat pour la gestion des populations de chats libres conclue avec l'association le Clan FEL'AIN

Par courriel du 14 janvier 2026, l'association le Clan FEL'AIN a transmis le bilan de leur intervention sur la commune de Viriat du 15 avril 2025 au 31 décembre 2025 :

- 25 chats ont été pris en charge
- 16 ont été stérilisés,
- 23 ont été identifiés
- 8 ont bénéficié de soins, 14 ont été adoptés, 5 remis en liberté et 4 chats identifiés ont été restitués à leur propriétaire

Ces chiffres démontrent que l'association, par la mobilisation de ces bénévoles en partenariat avec les vétérinaires, apporte un véritable accompagnement de la Commune dans la régulation des populations de chats libres.

Or la convention conclue en mars 2025 portait sur la prise en charge de seulement 9 chats soit une participation financière maximum de 900 € (100 € /chat). Aussi, l'association ne peut-elle pas poursuivre son intervention à perte.

Dans ces conditions, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- adopter les termes de l'avenant joint à la présente note de synthèse prévoyant une prise en charge de 15 chats pour une somme de 1 500 € pour l'année 2026
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,
Bernard PERRET

Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE



LE CLAN FÉL'AIN

Association Loi 1901, reconnue d'intérêt général

Maison de la Culture et de la Citoyenneté

4 allée des Brotteaux, CS 70270

01006 BOURG EN BRESSE cedex

SIRET : 823 633 854 00026 / RNA : W012009966

✉ leclanfelain@gmail.com

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DES POPULATIONS DE CHATS LIBRES A VIRIAT

AVENANT N°1 – 2026

Le présent avenant modifie la convention du 15 Avril 2025 entre la Ville de Viriat et l'association Le Clan Fé'l'ain selon les termes suivants :

Article 3 – ENGAGEMENTS

L'Association s'engage :

modification du 2ème alinéa

- à prendre en charge chaque année sur le territoire communal, au sens de la présente convention, **quinze (15)** chats errants non adoptables afin de les réintroduire sur site après stérilisation et identification, sous réserve d'avoir les moyens logistiques et financiers d'assurer ces prises en charge

La Commune s'engage :

modification du 4ème alinéa

- à verser annuellement à l'Association, en début d'année (1er trimestre), le montant forfaitaire de **mille cinq cent (1500) euros** correspondant aux frais vétérinaires nécessaires pour tester, stériliser et identifier **quinze (15)** chats libres réintroduits sur site. Le montant du forfait peut être révisé chaque année par voie d'avenant en fonction de la situation locale et du bilan annuel transmis par l'association en fin d'année.

Le reste des termes de la convention est inchangé.

A Bourg-en-Bresse, le 14/01/2026

Pour la commune de Viriat,

Pour l'association LE CLAN FÉL'AIN,

Le Président,

Antonin GILBAUD

LE CLAN FÉL'AIN
Maison de la Culture et de la Citoyenneté
4 allée des Brotteaux - CS 70270
01006 BOURG EN BRESSE (CEDEX)